

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2016

AVIS DE CONVOCATION  
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le jeudi 21 avril 2016, à 12 h, à l'hôtel de ville.

Seul le sujet ci-après indiqué sera discuté.

2016-191

Contrat - Enlèvement d'amiante dans l'ancien hôtel de ville - Édifice sis au 134, rue St-Jean-Baptiste Est

---  
**Période de questions**

---  
**Levée de la séance**

Et j'ai signé à Montmagny, ce dix-neuvième jour du mois d'avril deux mille seize.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 21 avril 2016 devant se tenir à 12 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 19 avril 2016 à 15 h 46.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 19 avril 2016 à 15 h 46.

Les membres du Conseil ont signé à cet effet, dans les délais prescrits par la loi, une déclaration attestant de la signification de l'avis de convocation.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2016**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le jeudi 21 avril 2016, à 12 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence du maire. La greffière M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet et le directeur général M<sup>e</sup> Félix Michaud sont également présents.

ABSENCES MOTIVÉES :

M. Marc Laurin et M. Michel Mercier

Seul le sujet qui apparaissait à l'avis de convocation a été discuté lors de la séance extraordinaire.

2016-191

**ADJUDICATION DE CONTRAT À ART-DEM INC. – ENLÈVEMENT D'AMIANTE DANS L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE - ÉDIFICE SIS AU 134, RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour l'exécution des travaux d'enlèvement de l'amiante dans le bâtiment du 134, rue St-Jean-Baptiste Est (ancien hôtel de ville);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, trois soumissionnaires ont présenté une offre valide, soit Art-Dem inc., C.F.G. Construction inc. et Services Environnementaux Delsan-A.I.M. inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Art-Dem inc. le contrat pour l'exécution de travaux d'enlèvement de l'amiante dans le bâtiment du 134, rue St-Jean-Baptiste Est ayant abrité l'ancien hôtel de ville, au montant de 34 610 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. D'autoriser en conséquence les travaux municipaux faisant l'objet du contrat adjugé par la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Art-Dem inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

---  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

---  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du 21 avril 2016 est levée à 12 h 15.

  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016.

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_

